LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_0187-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi six octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trente septembre deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Isabelle ERMEL, Marie-Hélène GANNAT, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Marcel PICHOT, Laurence AKOSSI, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Philippe PRESSE, Jean-Michel SCOUARNEC, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Mickaël LEVEAU, Mickaël DABET (pouvoir à Éric LE BOUDEC), Alain LEGLATIN (pouvoir à Marcel PICHOT), Arlette HINGANT (pouvoir à Yvon PERRIN), Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Evelyne BOSCHER (pouvoir à Odile LE STRAT), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Lucas CLEMENT), Magalie LAUNAY (pouvoir à Isabelle GORÉ CHAPEL), Virginie LEMOINE (pouvoir à Anne-Laure DUEDAL), Delphine BEUREL (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Ronan FERNANDEZ (pouvoir à Nolwenn LE MÉE), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Laurent BERTHO, Jean-Luc BLANCHARD (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC),

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

CC_2026_187 AIDE À L'INSTALLATION AGRICOLE

VU le règlement des minimis (UE) n°1408/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, modifié par le règlement (UE) 2024/3118 de la commission du 10 décembre 2024 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 2 mai 2023 approuvant le dispositif d'aide à la première installation agricole sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre et son actualisation en date du 13 mai 2025 ;

VU la délibération CC-2023-062 du Conseil Communautaire du 2 mai 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat avec la Région sur les politiques de développement économique pour la période 2023-2028 et autorisant le Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre à la signer ;

VU la délibération du conseil régional en date du 10 juillet 2023 approuvant les termes de la convention et autorisant le Président du Conseil régional à les signer ;

VU la convention de partenariat signée entre la Région Bretagne et Loudéac communauté Bretagne Centre le 10 août 2023 ;

Exploitant	SEROUX Pauline La Garenne Guillosou- LE HAUT CORLAY
Production	Laitière et bovins viande
Projet	Installation sur le GAEC VERT DE LAIT au lieu-dit "La Garenne Guillossou" LE HAUT CORLAY
Montant financier du projet	366 940 €
Observations	Avis favorable de la commission agricole du 18 juin 2026
Montant maximal de subvention	15 000 €

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_0187-DE

Exploitant	HAMON Jérémy Le Pertuis- LANGAST- PLOUGUENAST-LANGAST
Production	Laitière
Projet	Installation sur le GAEC HAMON LE PERTUIS au lieu-dit "Le Pertuis-LANGAST" à PLOUGUENAST-LANGAST
Montant financier du projet	478 280 €
Observations	Avis favorable de la commission agricole du 18 juin 2026
Montant maximal de subvention	15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'accorder les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;
2. De préciser que l'attribution définitive et le versement des subventions sont subordonnés à la réalisation des conditions suivantes :
   - La confirmation du plan de financement du projet ;
   - L'engagement de réalisation du projet conforme au dossier présenté à Loudéac Communauté ;
3. De préciser que le versement de l'aide est conditionné à la signature d'une convention attributive de subvention, précisant notamment :
   - Les modalités de versement de l'aide ;
   - Les obligations du bénéficiaire ;
   - Les conditions de contrôle et de remboursement en cas de non-respect des engagements ;
4. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions attributives de subvention.

Exercice : 69
Présents : 54
Pouvoir(s) : 13
Pour : 67
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 6 octobre 2026
Le Président

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.10.27 11:54:31 +01'00'

La secrétaire de séance

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.10.27 12:00:05 +01'00'